

4^e CONVENTION ANNUELLE
des maires de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES COMMUNES
DU SUD
SE LÈVENT
POUR LE CLIMAT

Adaptation au
changement climatique,
sobriété énergétique

La Région accompagne
la transition énergétique
des Communes rurales

Lundi 14 novembre 2022
Palais du Pharo - Marseille



La région aux côtés des territoires ruraux

Au-delà de ses responsabilités en termes de conception des grands schémas régionaux dans lesquels elle porte une attention particulière aux territoires ruraux, la Région accompagne les communes rurales sous trois formes distinctes :

- Directement, en soutenant les projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale
- Indirectement, en soutenant les infrastructures, les entreprises, les filières, les équipements qui permettent de maintenir l'activité économique et la présence humaine dans les territoires ruraux dans les domaines des transports, de la gestion des ressources naturelles, de la prévention des risques, de l'accès au haut débit, de la formation, etc.
- Indirectement toujours en accompagnant l'ingénierie territoriale présente sur les territoires ruraux (Parcs naturels régionaux, Réseau rural régional notamment, programme Leader)

maregionsud.fr



Communes rurales et sobriété énergétique :

Le constat

- Des charges d'énergie significatives dans le budget des communes
- Augmentation du prix de l'énergie
 - Enjeu de la sobriété et de l'efficacité énergétiques
- Une ingénierie territoriale à renforcer
- Une connaissance partielle des performances énergétiques des bâtiments
- Des contraintes budgétaires qui imposent des choix d'investissement
- Multiplicité des dispositifs d'aide

maregionsud.fr

→ Un objectif : simplifier et optimiser les dispositifs d'aide



Les mesures de court terme

➤ Des mesures immédiates

- ✓ Régulation des températures, réglage des équipements, ...
- ✓ Extinction de l'éclairage public → villes et villages étoilés

➤ Connaître son patrimoine

- ✓ Mesures de sobriété sur les bâtiments → Dispositif Prioréno
- ✓ Mailler l'ensemble du territoire régional en ingénierie territoriale
- ✓ Délibération régionale de décembre 2022

➤ Des dispositifs immédiatement mobilisables

- ✓ Chèque énergie collectivité
- ✓ Conversion des véhicules au bioéthanol
- ✓ Nos communes d'abord

maregionsud.fr



Les mesures de moyen et long terme

➤ Connaître son patrimoine

- ✓ Diagnostic global → Définition d'une stratégie patrimoniale et un plan pluriannuel d'investissement

➤ Réaliser les investissements nécessaires

- ✓ Optimisation des consommations d'énergie (télégestion, régulation et/ou amélioration de la performance des équipements)
- ✓ Validation de la stratégie patrimoniale par les partenaires et accompagnement financier
- ✓ Chèque énergie collectivité
- ✓ Nos communes d'abord / Nos territoires d'abord

maregionsud.fr



Nos Territoires d'abord

- **Un dispositif actualisé en février 2022 pour en faire un contrat intégrateur avec le Plan Climat en fil conducteur**
 - ✓ Une durée contractuelle portée à 5 ans avec des revoyures annuelles sur l'état d'avancement de la programmation ;
 - ✓ Une programmation pouvant reposer sur le choix d'un nombre limité de priorités fortes en fonction des enjeux du territoire ;
 - ✓ Une programmation assise sur une ingénierie, portant sur la conception et la conduite d'opérations.

maregionsud.fr



Nos Communes d'abord

- **Une priorité : soutenir les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété foncière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique, dont les actions de sobriété**
- ✓ Etudes concernant la rénovation énergétique et le management de l'énergie des bâtiments tertiaires publics.
- ✓ Projets de renaturation des espaces publics intégrant les enjeux de lutte contre les ilots de chaleur, de gestion de la ressource en eau et du pluvial, d'urbanisme favorable à la santé et de biodiversité.
- ✓ Projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale intégrant aussi les espaces extérieurs liés à ceux-ci.
- ✓ Etudes et acquisitions foncières (patrimoine bâti) dans la mesure où elles sont liées aux projets listés ci-dessus. durée contractuelle portée à 5 ans avec des revoyures annuelles sur l'état d'avancement de la programmation ;

✓
maregionsud.fr



Quelques exemples d'autres dispositifs régionaux

- **Solaire photovoltaïque:**
 - ✓ Etudes (faisabilité, potentiel, AMI Foncier dérisqué,...) – Jusqu'à 70%
 - ✓ Solaire Ready – rendre les toitures aptes à recevoir du PV – max 40% de l'assiette éligible & 40€/m² & 200 000€ par site
 - ✓ Autoconsommation – Dispositif Smart PV – de 20 à 30% d'aides plafonnées à 100 000 € (individuel) ou 120 000 € (collectif)
- **Solaire thermique:**
 - ✓ Etudes – Jusqu'à 70%
 - ✓ travaux pour de nouvelles installations collectives – jusqu'à 50% des dépenses plafonnées à 1200€ HT/m² de capteurs
 - ✓ audits et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives – max 50% des dépenses plafonnées à 10 000 €
- **Chaleur et Froid renouvelable:**
 - ✓ Aide aux études – Jusqu'à 70% ✓ Aide aux travaux – Jusqu'à 45%
- **Gaz renouvelable**
 - ✓ Aide aux études – Jusqu'à 70 %
 - ✓ Aide aux travaux – max 20% des coûts éligibles avec plafonnement de l'aide à 750 000 € / projet
- **Chèque Energie Durable**
 - ✓ Aide à l'isolation des combles dans les logements individuels – Jusqu'à 2000 € selon le département de résidence
 - ✓ Aide au changement de fenêtres, isolation des murs, planchers,... - Ouverture du dispositif en 2023
- **Sobriété énergétique**
 - ✓ Marché de mise à disposition d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage – en cours de validation

maregionsud.fr

**Nécessitent le respect des critères techniques détaillés dans chaque cadre d'intervention*

